



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GRANGE L'ÉVÊQUE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/02

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Évêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Nombre de membres :

en exercice : 8
présents : 7
votants : 7

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER, David Vincent
Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

Dates :

de convocation : 27/03/2024
d'affichage : 27/03/2024

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Laure Thoyer ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le président quitte la salle et laisse la présidence à Dominique Fleuret, vice-président.

Sous la présidence de M. Dominique FLEURET, vice-président chargé de la préparation des documents budgétaires, le comité syndical examine le compte administratif 2023 du syndicat qui s'établit ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	11 782,03	105 220,76
Recettes	14 137,77	100 410,10
Résultat 2023	2 355,74	- 4 810,66
Report exercices antérieurs	15 167,41	37 449,12
Résultat de clôture 2023	17 523,15	32 638,46

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE le compte administratif 2023.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

La secrétaire

Laure THOYER

Le président,

Dominique FLEURET